



Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen
8 rue André Chénier
47000 AGEN

Agen, le 30 avril 2025

Objet : aménagement des allées de Riols et Larroumet et Lagarde

Monsieur le Président,

Sur le site internet de la ville de l'Agglomération d'Agen, une page traite de l'aménagement des allées de Riols et Larroumet et Lagarde. Il est prévu l'installation d'une voie verte sur ces deux axes, ce que je salue.

Toutefois, j'aurais souhaité que Vélocité en Agenais soit consulté pour son expertise d'usage avant de lancer les travaux afin d'éviter ainsi de potentielles erreurs et d'être obligé d'intervenir en urgence, comme pour le pont de pierre.

En effet, cet aménagement revêt aux yeux des cyclistes agenais une grande importance, et à plusieurs titres. Il s'agit d'abord d'établir une liaison sécurisée entre la voie verte du bord Garonne et le réseau cyclable des zones commerciales. Il est donc important qu'il n'y ait pas de discontinuités ni de difficultés, tant au niveau des intersections qu'à celui des entrées riveraines des différents commerces.

C'est aussi l'occasion de traiter le rond-point de la Capelette qui a vu en 2021 le décès d'un cycliste en raison d'un angle mort à l'intérieur du giratoire. Nous espérons que ce point sera traité avec la plus grande attention afin que ce type d'accident ne se reproduise plus et qu'un hommage soit rendu à la victime à cette occasion.

C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous nos demandes et propositions pour une circulation fluide, sécurisée et efficace pour les cyclistes et piétons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations cyclistes les meilleures.

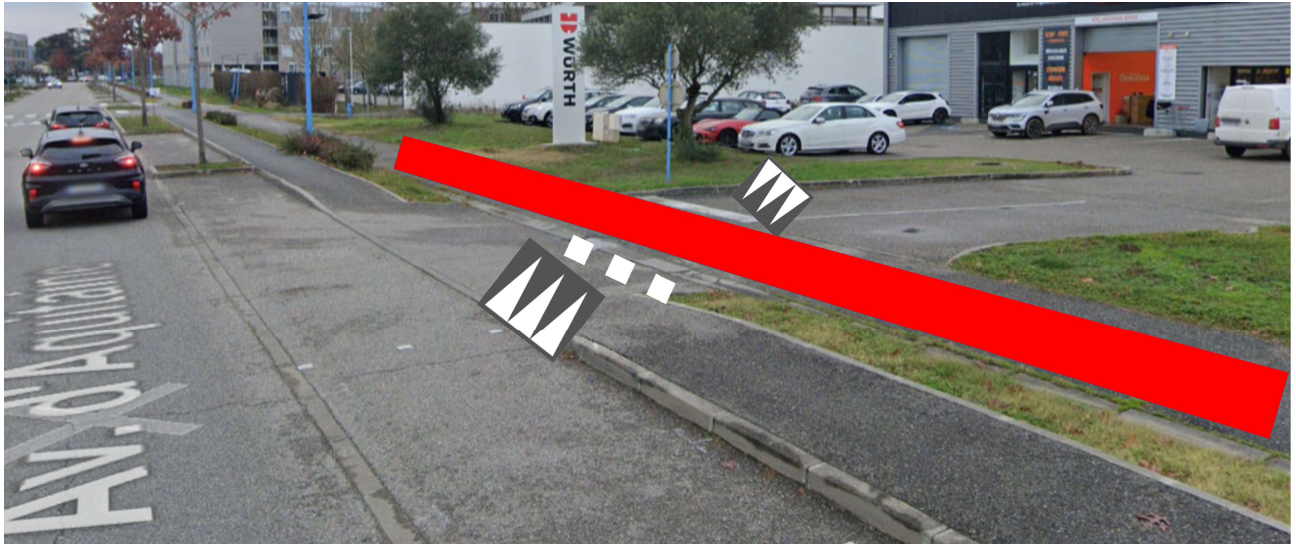
Pour le Conseil d'administration de
Vélocité en Agenais

La Présidente
Martine PUIG

Allées de Riols et Larroumet et Lagarde - Linéaire

Sur la page internet dédiée à cet aménagement, on ne voit que le profil en travers, avec une voie verte à hauteur de trottoir. Serait-il possible d'obtenir le plan global du projet ?

Sans attendre ce retour, voici les propositions que nous aimerions voir mises en œuvre pour les entrées riveraines sur le linéaire bordant les allées, en prenant comme exemple l'avenue d'Aquitaine qui est dans la continuité, avec quelques améliorations :



- Trottoir traversant

La voie verte étant située à hauteur de trottoir, il est préférable que les piétons et cyclistes restent toujours à la même hauteur. Ce sont les autos qui montent et descendent, façon dos d'âne pour ralentir la vitesse d'accès aux commerces et porter attention à la circulation sur la voie verte. Cette montée est signalée par les triangles blancs.



- Priorité piétons et cyclistes

Le code de la route prévoit que la piste cyclable est une extension de la chaussée principale et bénéficie des mêmes priorités : l'automobiliste doit céder la priorité en tournant à droite (articles du Code de la route R.415-3, R.415-4 et R. 415-14).

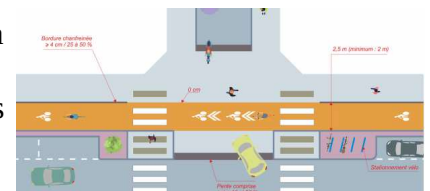
Cette priorité est marquée par une ligne « cédez-le-passage » pour les automobilistes, avec le panneau approprié.



- Couleur de piste

Un revêtement de couleur différente (ici en rouge) constitue un plus pour la lisibilité de l'intersection, pour tous les utilisateurs.

Teinté dans la masse, c'est mieux. En résine pourquoi pas. Mais surtout pas en peinture (risques de glissade et d'effacement rapide).



- Pictogrammes vélo et piéton

Pour compléter cette information, des pictogrammes vélo et piéton figurent au croisement sur la voie dédiée dans les deux sens de circulation.



- Pas de potelets

Comme pour l'avenue d'Aquitaine : pas de potelet. Et ça marche !

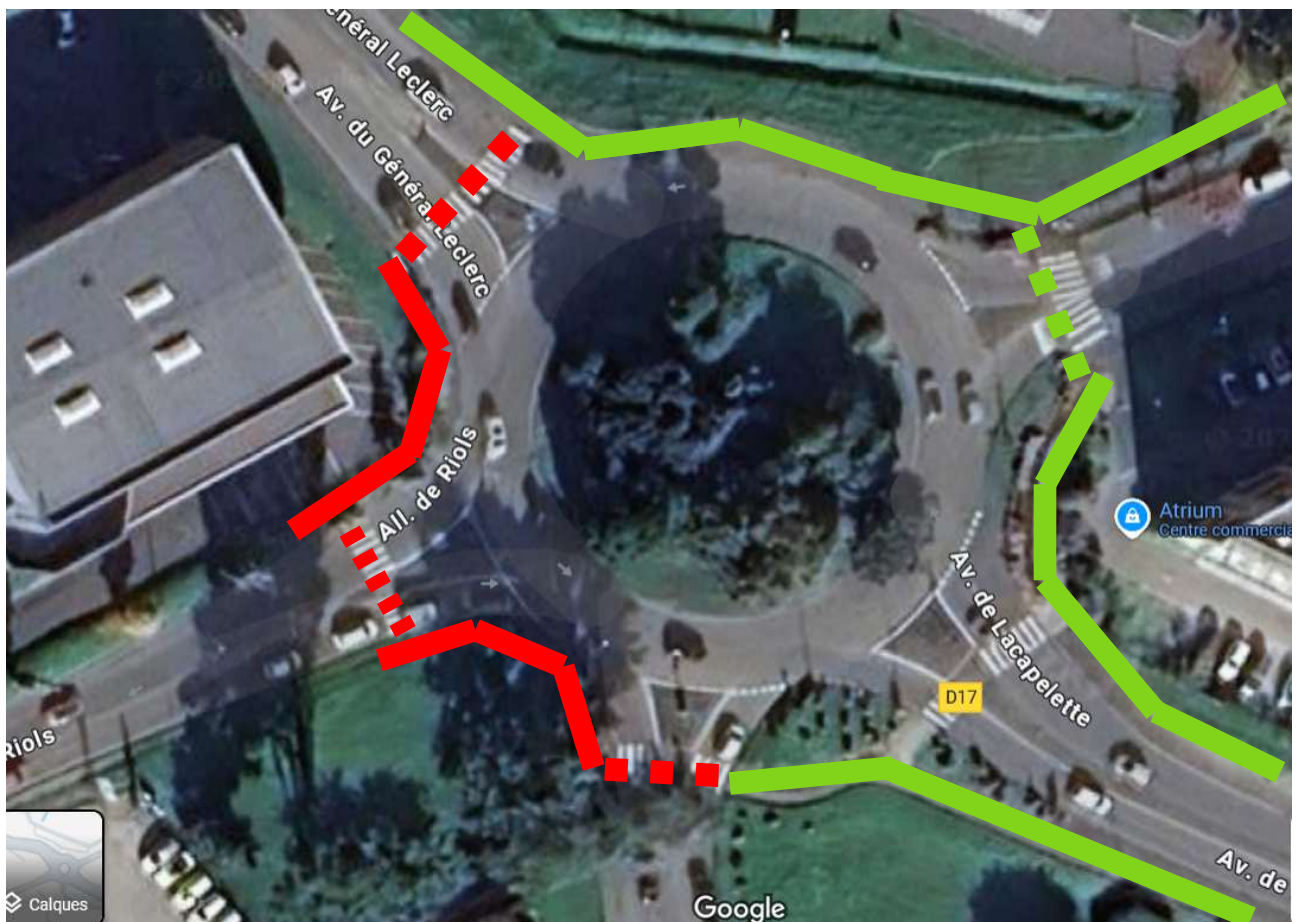
Giratoires et traversées de chaussées automobiles

Le rond-point de la Capelette est déjà traité a minima pour les cyclistes côté avenue d'Aquitaine.



L'accès à l'allée de Riols, là où a eu lieu l'accident, mériterait un traitement similaire, avec une voie dédiée à créer le long du rond-point. Sans cet ajout, les cyclistes continueront d'emprunter l'intérieur du rond-point, avec les risques connus.

De même, des accès cyclables sont nécessaires de chaque côté du rond-point, comme sur l'avenue d'Aquitaine : sans relief (bordures, montée, descente), ni obstacle (potelet, giration adéquate).



Aménagement existant

Aménagement à créer

Traversées
Régime de priorité à définir

Le régime des priorités et les traversées pourraient être aménagés comme pour les accès riverains, avec priorité cyclistes. Ce type de configuration fait l'objet d'études du Cerema qui s'avèrent très intéressantes (voir exemple en annexe).

De la même manière, les traversées (vers l'allée Larroumet et Lagarde, et vers la voie verte vers Passeligne) méritent une attention particulière, avec au minimum un traitement tel que sur l'avenue d'Aquitaine (passage piéton surélevé) avec panneaux préventifs, et au mieux une priorité piétons/cyclistes.



Le minimum : passage piéton surélevé avenue d'Aquitaine